

**DELIBERATION N° 48/ 2008
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT
FRANÇAIS A L'ETRANGER
Séance du 4 décembre 2008**

Sorties d'inventaire

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21 ;

Le conseil d'administration adopte les sorties d'inventaire des matériels du siège de l'Agence et des établissements en gestion directe (EGD), conformément aux tableaux joints, pour un montant total de 3 537 832,60 euros selon la répartition suivante :

- | | |
|---|--------------------|
| - sorties d'inventaire pour les services centraux de l'Agence : | 156 456,38 euros |
| - sorties d'inventaire pour les EGD : | 3 381 376,22 euros |

Nombre de votants : 24, Pour : 24 . Contre :
Abstentions : Nuls :

Fait à Paris, le 4 décembre 2008

La présidente du conseil
d'administration de l'AEFE

Anne GAZEAU-SECRET

